Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_146-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_ 2021_146

OBJET :

COMMISSION 4

FINANCES

Octroi de l'attribution d'un nouveau fonds de concours à la commune de BOUVIGNIES pour la réhabilitation d'une longère en cabinet médical

Présents à l'ouverture de la séance

Titulaires présents : 41

Suppléants présents : 2

Procurations : 6

Nombre de votants : 49

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 juillet à 19 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ, sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 juin 2021, conformément à la loi

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

Ont donné pouvoir :

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSSE

Absents excusés :

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_146-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2021

Délibération CC_2021_146

COMMISSION 4

FINANCES

Octroi d'un nouveau fonds de concours à la commune de BOUVIGNIES pour la réhabilitation d'une longère en cabinet médical

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 octobre 2016 relative au vote d'une décision budgétaire modificative.

Vu la délibération n°CC_2016_145 du Conseil communautaire du 6 juin 2016 décidant l'attribution de fonds de concours de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ses communes membres,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de BOUVIGNIES autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault,

Considérant que la commune dispose d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 € + 35 € par habitant. La part variable faisant référence à la population lors du dernier recensement, soit 1543 habitants.

Ainsi la commune de BOUVIGNIES dispose d'un fonds de concours d'un montant maximum de 154 005 €.

Considérant que la commune a déjà bénéficié de l'octroi d'un 1er fonds de concours de 81 250 € pour l'acquisition d'un bien immobilier

Considérant que la commune a déjà bénéficié de l'octroi d'un 2nd fonds de concours de 29 200 € pour la réfection de trottoirs rue du fief

Que, la commune a déposé un troisième dossier pour l'octroi d'un fonds de concours de 17 444,47 € pour des travaux d'accessibilité PMR

Que, la commune a déposé un quatrième dossier pour l'octroi d'un fonds de concours de 26 110,52 € pour des travaux et achats divers

Que ce 4ème fonds de concours a été réduit à 11 004,99 €.

Considérant que la commune de BOUVIGNIES a sollicité le retrait de l'octroi des fonds de concours pour le projet d'accessibilité PMR.

Et la réaffectation du solde de ce fonds de concours sur le projet de réhabilitation d'une longère en cabinet médical pour un montant de 32 500 €.

Considérant qu'à l'issue du vote de ces fonds de concours, le solde de l'enveloppe des fonds de concours s'élève à 0.01 €.

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS)

- de participer aux travaux de réhabilitation d'une longère en cabinet médical par l'octroi d'un fonds de concours à la commune de BOUVIGNIES de 32 550 € (soit 10 %) sachant que le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_146-DE

Montant HT du coût du projet : 325 500 € HT

Financeurs	Montant du financement	%
DTER	97 650 €	30 %
Région	97 650 €	30 %
Autofinancement	97 650 €	30 %
Fonds de concours CCPC	32 550 €	10 %
Total	**325 500 €**	**100 %**

- Autoriser son Président à signer une convention avec la commune de BOUVIGNIES identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.
- D'autoriser son Président à signer tout document afférant au dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Luc FOUTRY

COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_146-DE